Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260702-260702_9-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : 260702_9
Classification : 7.10 divers
Objet : Convention financière prise en charge RASED

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-six juin 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de quinze à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Sami OSMANE, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL, Maires-Adjoints,
Corinne PORCHER, Thierry LEMARCHAND, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hervé TESSIER, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Loeïz GARDAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS : Nathalie TRUET a donné pouvoir à Mme Delphine GUTIERREZ.
Vincent DAUNAY a donné pouvoir à M Fabrice QUEMERAIS
Camille LOPEZ a donné pouvoir à Mme Françoise HAMONOU

Hélène BOUNIOL absente à l'ouverture est arrivée à 20h13 pendant la présentation du Plan communal de Sauvegarde.

Secrétaire de séance : Thierry LEMARCHAND

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame la Maire à renouveler la convention avec la commune de Saint-Aubin-D'aubigné sur la base de 1,50 € par élève. Sur cette base, le montant annuel sollicité est le total des dépenses réalisées par le servie RASED divisé par le nombre d'enfants communiqué chaque année par l'académie.

Adopté à l'unanimité

La Maire,